

## CE QU'IL FAUT RETENIR DU PROCESSUS DE DÉSIGNATION DES ANIMATEURS DE LA CENI

### I. Que retenir ?

#### *Le back round historique*

**Mgr Donatien NSHOLE**,  
Secrétaire Général  
Conférence Episcopa  
le Nationale du Congo  
(CENCO).  
nsholedonat@yahoo.fr

Lors des travaux du dialogue inter-congolais à Sun City (Afrique du Sud, 2002), les participants avaient levé l'option de confier l'organisation des processus électoraux à un **Organisme indépendant, non partisan et permanent**. En d'autres termes, l'Organisme de gestion électorale indépendant est donc **institutionnellement autonome et indépendant du pouvoir exécutif**. Les opérations électorales en RD Congo ne sont pas organisées par un organisme gouvernemental parce que **les acteurs politiques qui sont dans l'opposition ne font pas confiance à l'administration publique** dans le domaine de l'administration électorale, étant donné qu'elle est susceptible de se faire corrompre par le pouvoir en place qui la gère. Ceci prouve le niveau de méfiance qui existe entre les acteurs politiques et le manque de confiance à l'endroit de l'administration publique.

Selon les participants au dialogue inter congolais, cet organisme indépendant devait être composé de représentants de toutes les tendances politiques (majorité et opposition) et de la société civile. Telles ont semblé être les compositions de l'Organisme de gestion électorale en RD Congo depuis l'époque de 1 + 4<sup>1</sup>, jusqu'à ce jour.

1 Le Gouvernement de transition de la république démocratique du Congo était une institution mise en place le 30 juin 2003. Il était chargé de l'établissement d'une transition démocratique dans le pays. Ses principaux objectifs furent la restauration de la paix dans l'est du pays et l'organisation des élections législatives. Le gouvernement était dirigé par un président et quatre vice-présidents, à savoir : Joseph Kabila, président de la République (PPRD) ; Abdoulaye Yerodia Ndombasi, vice-président (PPRD) ; Azarias Ruberwa, vice-président (RCD) ; Jean-Pierre Bemba, vice-Président (MLC) ; Arthur Z'ahidi Ngoma, vice-président (Forces du futur).

## ***Les normes juridiques***

La Constitution de la RD Congo a pris en compte ce consensus de Sun City, particulièrement en son article 211 qui dispose qu'« il est institué une Commission électorale nationale indépendante dotée de la personnalité juridique. La Commission électorale nationale indépendante est chargée de l'organisation du processus électoral, notamment de l'enrôlement des électeurs, de la tenue du fichier électoral, des opérations de vote, de dépouillement et de tout référendum. Elle assure la régularité du processus électoral et référendaire ». Une loi organique fixe l'organisation et le fonctionnement de cette Commission électorale nationale indépendante (CENI).

L'article 10 de la Loi Organique de la CENI détermine le nombre de membres de sa plénière à répartir entre la majorité au pouvoir, l'opposition politique et la Société civile et définit la qualité des Confessions religieuses et Organisations de la Société civile ayant qualité de participer à la désignation de ces animateurs. En ce qui concerne les confessions religieuses et les organisations de la Société civile, la loi stipule que sont concernées celles qui ont la personnalité juridique, une existence effective sur le terrain et **une expertise et une expérience avérée en matière électorale**.

Par ailleurs, l'article 12 de cette Loi Organique donne le profil des candidats : « Les membres de la CENI sont choisis parmi les personnalités indépendantes reconnues pour leurs compétences, intégrité, moralité, probité et honnêteté intellectuelle.

## ***La pratique***

Il sied d'abord de constater que tous les processus électoraux, depuis Sun City, ont un dénominateur commun, à savoir les controverses dans la désignation des membres des différentes Commissions électorales, avec comme conséquence majeure les contestations des résultats publiés. Malheureusement, le cycle électoral en cours n'a pas échappé à cette impasse.

En effet, du processus en cours, par rapport à la désignation des animateurs de la CENI, nous pouvons retenir :

1. Du point de vue de la qualité des Organisations de la société civile ayant droit de participer au processus de désignation, il y a eu des irrégularités, surtout du côté des Confessions religieuses où plusieurs qui ont eu droit au chapitre n'ont pas une expérience et une expertise avérée sur les questions électorales. Ce qui est contraire à la loi.
2. Du point de vue des partis politiques, ceux qui ont désigné les

délégués de l'opposition n'en ont pas qualité. En réalité, ce sont des débauchés.

3. Il y a eu manifestement beaucoup de pesanteurs et de pressions politiques sur la société civile, particulièrement les confessions religieuses.
4. S'agissant des procédures de désignation au niveau des Confessions religieuses et de l'opposition, il y a lieu de signaler que les PV ont été signés et déposés au niveau de l'Assemblée nationale par des personnes n'en ayant pas qualité. C'est le cas de la CIME pour les Confessions religieuses.
5. En ce qui concerne la qualité des personnes désignées, on peut constater qu'il y a pas mal de politiciens au sein de la CENI, alors qu'il était question de désigner des personnalités **indépendantes** reconnues pour leurs compétences, intégrité, moralité, probité et honnêteté intellectuelle.

## II. Impact éventuel sur les prochaines élections

La conséquence principale de cet état des choses est naturellement l'accroissement de la méfiance vis -à - vis de la CENI qui a pourtant été conçue dans l'objectif de renforcer la confiance des concitoyens au processus électoral. Ceci, il faut le considérer en rapport avec la grande déception générale vécue à la publication des résultats des dernières élections ; publication faite scandaleusement pendant que la compilation des bulletins de vote n'était pas encore finie dans plusieurs circonscriptions électorales. Ce qui a poussé certains compatriotes à prendre la décision de ne plus voter s'il n'y a pas de signaux forts sur la crédibilité des élections.

Le contour de la désignation des animateurs de la CENI a malheureusement renforcé cette déception dans le chef de beaucoup de Congolais. Bon nombre parmi ceux qui sont allés s'enregistrer affirment l'avoir fait, non pas dans le but d'aller voter, mais simplement pour obtenir une pièce d'identité, étant donné que la carte d'électeur joue également ce rôle.

Cette attitude de méfiance, si elle ne s'améliore pas, aura un impact non négligeable sur les prochaines élections. Ce manque de confiance au processus pourrait occasionner des contestations des résultats publiés, au cas où ceux-ci seraient en faveur de la majorité au pouvoir, même si aucune tricherie d'envergure n'est signalée. Pire encore, la méfiance généralisée envers le processus électoral peut amener certains compatriotes à emprunter d'autres voies non démocratiques pour accéder au pouvoir. Ce qui sera un grand recul pour le pays

Le fait que les principaux partis de l'Opposition ne reconnaissent pas les

membres de la CENI qui sont censés les représenter contribue énormément à renforcer cette méfiance dont nous venons de décrire les méfaits.

Devant un tel tableau, la Commission Électorale Nationale Indépendante (CENI) a intérêt à chercher à gagner la confiance des citoyens par un travail de bonne qualité caractérisé, notamment, par la transparence à chaque étape et par l'inclusion. Malheureusement, la CENI risque de manquer une grande opportunité pour ce faire en évitant l'audit externe du fichier électoral par un Organisme international indépendant ; pourtant, ses prédécesseurs l'ont fait.

C'est dans cette perspective que la CENCO et l'ECC ont approché la CENI, malgré leur opposition à la désignation de son Président, afin de l'accompagner dans le but de réduire la méfiance. En effet, dans ces conditions, l'unique chose qui peut encore rassurer les esprits sceptiques, c'est la mise en place des missions d'observation crédibles. J'espère que la CENI collaborera à cette fin pour essayer tant soit peu de sauver le processus électoral.

### **III. Leçons à tirer pour les autres cycles électoraux à venir**

1. Il ne faut pas espérer des élections crédibles et apaisées tant que la CENI ne jouira pas de la confiance de la majorité de la population.
2. Compte tenu de la culture politique de notre pays, il ne faudra pas rêver qu'une majorité au pouvoir puisse se passer du contrôle de la CENI.
3. L'indépendance politique de la CENI n'advientra qu'avec une société civile forte, déterminée à changer les choses, appuyée par la population. Avec la dynamique actuelle de la société civile, c'est difficile d'atteindre ce résultat.
4. Il y a extrême nécessité d'intensifier l'éducation civique pour éveiller davantage la conscience de la population sur sa responsabilité dans le changement attendu dans ce domaine. ■